



Arrêté n° / MPEM portant retrait de la licence n° 3 autorisant l'exercice des activités de production, de distribution, et de vente d'énergie électrique dans la ville de Tichit, au bénéfice de la société CDS Sarl.

Le Ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Mines,

- **Vu** la loi n° 2001.18 du 25 janvier 2001 portant sur l'Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- **Vu** la loi 2001.19 du 25 janvier 2001 portant code de l'électricité ;
- **Vu** : le décret n°157-2007 du 06 Septembre 2007 relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- **Vu** le décret n° 026-2011 du 12 Février 2011 portant nomination de certains membres du Gouvernement ;
- **Vu** le décret n° 050-2011 du 05 Avril 2011 fixant les attributions du Ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Mines et l'organisation de l'administration centrale de son département.
- **Vu** la décision N° 113 du Conseil National de Régulation en date du 15 Août 2011.
- **Vu** l'arrêté N° 065/ MEP du 1 Mars 2007 portant attribution de la licence n° 3 autorisant l'exercice des activités de production, de distribution, et de vente d'énergie électrique dans la ville de Tichit, au bénéfice de la société CDS Sarl.

Arrête :

Article premier : Il est mis fin à la licence n°3 autorisant l'exercice des activités de production, de distribution et de vente d'énergie électrique dans la ville de Tichit délivrée à la société CDS Sarl. par arrêté n° 0650/MEP en date du 01 Mars 2007.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à partir de sa date de signature.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines et le Président de l'Autorité de Régulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie..

14 AGO 2012

Nouakchott, le

Taleb ABDI VALL



Ampliations :

- PM
- MSG/ PR
- MID
- MPEM
- ARE
- Archives Nationales
- JO
- DGLTEJO
- IGE
- CDS Sarl.

